

Image not found or type unknown



## Héritage après décès du conjoint

Par inès, le **23/02/2012 à 19:50**

Bonjour,rnrnAvant de décéder , mon époux était à son compte, et en redressement judiciaire par la suite.rnIl s'est suicidé il y a 2ans, et depuis l'Etat a vendu tous ses biens matériels et immobiliers.rnTout a été vendu, les dettes ont été réglées, et je sais qu'il reste une somme d'argent de cet héritage.rnJe voudrais donc savoir si j'ai un droit, en tant que conjoint, sur cet héritage restant, ou s'il doit revenir en totalité à notre fille mineure, ou si j'ai droit à une part et elle à une autre part ???rnMerci d'avance.